
N° 96-0693 - Urbanisme, habitat et développement social + finances et programmation - Genay - Revente, à la Commune, d'un immeuble situé 55, rue de la Grande Verchère - Département de l'action foncière -

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 avril 1996, par lequel monsieur le président :

A. Expose ce qui suit :

A la demande de la commune de Genay et en vue de la restructuration du centre-ville, la Communauté urbaine a préempté, au prix de 1 050 000 F, un immeuble situé 55, rue de la Grande Verchère.

Il s'agit d'une parcelle de terrain d'une superficie de 493 mètres carrés sur laquelle est édifée une maison d'un étage plus combles sur rez-de-chaussée (d'une superficie utile de 216 mètres carrés).

Aux termes de la promesse d'achat qui vous est présentée, la commune de Genay, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la communauté urbaine de Lyon ledit immeuble au prix précité et à lui rembourser ses frais d'acquisition ;

B - Propose d'approuver ce document, de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir et de fixer l'inscription de la recette ;

Vu ledit document ;

Vu la demande de la commune de Genay ;

Ouï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit document.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant de cette cession fera l'objet d'une inscription en recettes au budget de la Communauté urbaine - sous-chapitre 922-000 - article 210-9 - dossier n° 1 179.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,